



EPLEFPA de Tulle – Naves



## Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports

### Exercer le métier d'enseignant - animateur ou moniteur d'équitation

#### ■ Un métier

- vous avez entre 18 et 25 ans
- vous êtes titulaire d'un certificat médical de non contre-indication
- vous êtes titulaire de l'A.F.P.S. (Attestation de Formation aux Premiers Secours)
- vous possédez un niveau de Capacité Equestre Professionnelle n°2 d'entrée en formation (conformément à la convention collective)
- vous aimez le contact avec les jeunes, les adultes
- vous souhaitez faire de l'animation auprès d'une clientèle

#### ■ Le profil

#### ■ La formation par apprentissage

L'apprentissage s'effectue sur 1 an ou 2 années consécutives :

- au CFA, à raison de 17 semaines par an, réparties sur l'année scolaire ;
- chez un Maître d'apprentissage, pour le reste de l'année.

L'enseignement dispensé au CFA est théorique et pratique, général et technique. Il est gratuit.

La relation entre le CFA et l'entreprise est interactive, on construit des compétences professionnelles de façon coordonnée.

#### ■ Le programme

Déroulement de la formation

UC 1	Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
UC 2	Prendre en compte les caractéristiques des publics pour préparer une action éducative
UC 3	Préparer un projet ainsi que son évaluation
UC 4	Participer au fonctionnement de la structure et à la gestion de l'activité
UC 5	Préparer une action d'animation équestre
UC 6	Encadrer un groupe dans le cadre d'une action équestre
UC 7	Mobiliser des connaissances nécessaires à la conduite des activités équestres
UC 8	Conduire une action éducative en équitation
UC 9	Maîtriser les techniques liées aux activités équestres
UC 10	Communiquer en anglais dans des situations professionnelles

#### ■ L'obtention du diplôme

La formation est effectuée en contrôle continu : les UC (voir tableau ci-dessus) sont validées au cours des 2 années d'apprentissage soit par le CFA soit par le maître d'apprentissage sur son exploitation. L'intérêt est donc de valider des connaissances générales mais surtout un savoir-faire, une expérience et des compétences professionnelles.

#### ■ Poursuite d'études ou débouchés

- Poursuite d'études : en formation continue ;
- Débouchés : Enseignant – animateur en tant que salarié ou à son propre compte, dans une structure équestre.